

AVIS PUBLIC CONCERNANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE JEUDI 15 OCTOBRE 2026 À 18 h 30 SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-83

1. La Ville de Mascouche tiendra une assemblée publique de consultation le **jeudi 15 octobre 2026, à 18 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 3038, chemin Sainte-Marie à Mascouche, sur le premier projet de règlement mentionné ci-dessous et adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 28 septembre 2026 :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-83 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1103 AFIN D'AJOUTER UN USAGE À LA LISTE DE LA CLASSE « INDUSTRIE 1 (I-1) »

Le premier projet de Règlement numéro 1103-83 a pour objet de :

- Ajouter l'usage de « Industrie de savons et de détachants pour le nettoyage » à la liste des usages autorisés en vertu de la procédure prévue au règlement relatif aux usages conditionnels de la classe d'usage « Industrie 1 (I-1) » ;
- Modifier le cahier de spécifications de la zone CB 144 afin d'ajouter un usage spécifiquement permis ;
- Modifier le cahier de spécifications de la zone CB 146 afin d'ajouter un usage permis et usage spécifiquement permis ;
- Modifier le cahier de spécifications de la zone CB 514 afin d'ajouter un rapport planchers/terrain minimal et maximal ;
- Modifier le cahier de spécifications de la zone IA 148 afin d'ajouter un usage spécifiquement permis et d'y ajouter les normes de dimensions, de marges et de lotissement qui lui sont propres ;
- Modifier le cahier de spécifications de la zone RA 137 afin de modifier les usages autorisés ;
- Modifier le cahier de spécifications de la zone RC 537 afin de modifier le texte de la note (1).

Le premier projet de Règlement numéro 1103-83 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

2. Au cours de l'assemblée publique mentionnée au paragraphe 1, le premier projet de Règlement numéro 1103-83 sera expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.
3. Le premier projet de règlement peut être :
 - Consulté sur le site internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics>;
 - Obtenu par courrier électronique à l'adresse suivante : greffe@mascouche.ca;
 - Obtenu sans frais, par toute personne qui en fait la demande, au bureau de la greffière à l'hôtel de ville située au 3034, chemin Sainte-Marie;
 - Obtenu par une demande par téléphone au 450 474-4133, poste 2810.

4. Les zones visées par les modifications sont les suivantes :

- RA 137
- CB 514
- IA 143
- IA 145
- IA 148
- IA 318
- IA 506
- IA 519
- CV 504
- CB 144
- CB 146
- RC 537

Les plans démontrant les secteurs concernés par ce projet de règlement peuvent être visionnés sur le site internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics> .

Donné à Mascouche, le 30 septembre 2026

L'assistant-greffier,

Original signé par

Charles Turcot, avocat